

PARLEMENT EUROPÉEN

1999



2004

Document de séance

13 mars 2002

B5-0137/2002 }
B5-0175/2002 }
B5-0176/2002 }
B5-0177/2002 }
B5-0179/2002 }

RC1

PROPOSITION DE RÉOLUTION COMMUNE

déposée conformément à l'article 37, paragraphe 4, du règlement par

- W.G. van Velzen, Konrad K. Schwaiger, James E.M. Elles, Ilkka Suominen et Sir Robert Atkins, au nom du groupe PPE-DE
- Eryl Margaret McNally et Erika Mann, au nom du groupe PSE
- Nicholas Clegg, Willy C.E.H. De Clercq et Elly Plooi-j-van Gorsel, au nom du groupe ELDR
- Francis Wurtz, au nom du groupe GUE/NGL
- Pat the Cope Gallagher, au nom du groupe UEN

en remplacement des propositions de résolution déposées par les groupes suivants:

- ELDR (B5-0137/2002),
- GUE/NGL (B5-0175/2002),
- PSE (B5-0176/2002),
- UEN (B5-0177/2002),
- PPE-DE (B5-0179/2002),

sur la taxe instaurée par les États-Unis sur les importations d'acier

RC\464076FR.doc

PE 314.921 }
PE 316.503 }
PE 316.504 }
PE 316.505 }
PE 316.507 } RC1

FR

FR

B5-0137/2002 }
B5-0175/2002 }
B5-0176/2002 }
B5-0177/2002 }
B5-0179/2002 } RC1

Résolution du Parlement européen sur la taxe instaurée par les États-Unis sur les importations d'acier

Le Parlement européen,

1. déplore la décision protectionniste prise par les États-Unis d'instaurer, en violation flagrante des règles de l'OMC, des droits de douane supplémentaires, pouvant atteindre 30%, sur les importations d'acier, droits qui visent principalement les importations en provenance de l'Union européenne, mais qui porteront aussi préjudice à d'autres producteurs d'acier dans le monde, à l'exception de pays tels que le Canada et le Mexique; craint que cet acte arbitraire suive un modèle qui nuit à l'image des États-Unis et contrarie les efforts déployés pour construire un partenariat international;
2. condamne cette tentative de régler, aux dépens des producteurs d'acier européens et autres, les difficultés que connaît une industrie sidérurgique américaine non compétitive; estime que l'Union européenne ne doit pas supporter les coûts liés à la restructuration de l'industrie sidérurgique américaine, qui a été trop longtemps éludée par les administrations américaines successives; fait remarquer que les difficultés rencontrées par les États-Unis traduisent l'échec de la restructuration et l'insuffisance de l'effort de R&D dans le secteur de l'acier, ainsi que la menace considérable que représentent, pour les producteurs américains d'acier, les "coûts du passé"; fait observer que les importations, qui ont chuté de 33% depuis 1998 - alors qu'elles ont augmenté parallèlement de 18 % dans l'Union européenne, ne sont manifestement pas le problème;
3. relève le long processus de restructuration, comprenant la perte de dizaines de milliers d'emplois, que l'industrie sidérurgique européenne a connu; exprime sa compréhension envers les travailleurs de la sidérurgie américaine menacés de licenciement, mais souligne que leurs difficultés ne pourront être traitées efficacement que par un gouvernement américain prêt à s'attaquer au problème des coûts du passé et à faciliter le processus de restructuration au moyen de programmes de formation et de programmes sociaux analogues à ceux que les gouvernements européens ont financés au cours de la restructuration; déplore que l'administration américaine n'ait pas choisi, comme l'Union européenne le lui suggérait, et au lieu de recourir au protectionnisme, de financer de tels programmes par un prélèvement sur toutes les ventes d'acier sur le marché américain;
4. souligne que, tandis que les mesures protectionnistes servent rarement ceux pour qui elles

RC\464076FR.doc

PE 314.921}
PE 316.503}
PE 316.504}
PE 316.505}
PE 316.507} RC1

ont été prises, les droits de douane en question pourraient pénaliser d'autres industries américaines et les consommateurs américains;

5. craint que les mesures en question compromettent la recherche, au niveau de l'OCDE, d'une solution internationale aux problèmes de surcapacité et au problème des aides d'État; invite le groupe de haut niveau de l'OCDE pour les questions de la sidérurgie ainsi que ses groupes de travail à poursuivre l'examen de ces questions lors de leur prochaine réunion;
6. félicite la Commission pour sa décision de saisir immédiatement l'OMC et de prendre toutes les dispositions nécessaires pour protéger une industrie sidérurgique communautaire qui respecte les règles de l'OMC; souscrit pleinement à la demande de compensation introduite par la Commission; demande à la Commission d'explorer énergiquement toutes les possibilités de mesures de représailles et de faire rapport dans les meilleurs délais en ce qui concerne les possibilités de mesures provisoires et la mise en place d'un panel de l'OMC; demande à être consulté sur les résultats des pourparlers qui auront lieu pendant le délai de réflexion;
7. invite la Commission à poursuivre les conversations bilatérales avec les États-Unis, en vue de parvenir à un règlement à l'amiable; souligne que des échanges libres et équitables au sein du système commercial multilatéral constituent une responsabilité commune, et fait remarquer qu'une guerre commerciale transatlantique porterait préjudice à l'Union européenne, aux États-Unis et au système commercial multilatéral; invite l'administration américaine à assumer les responsabilités qui lui incombent pour écarter la menace d'une guerre commerciale;
8. demande aux organes compétents de l'Union européenne, par le biais du dialogue transatlantique et du prochain Sommet UE-USA, de protester vivement contre cette approche déstabilisatrice des affaires internationales;
9. invite le Conseil européen de Barcelone à réagir de la façon la plus énergique au non-respect, par l'administration Bush, des règles internationales;
10. charge son Président de transmettre la présente résolution à la Commission et au Conseil, ainsi qu'au Président et au Congrès des États-Unis, à l'OMC, à l'OCDE, aux gouvernements et aux parlements des États membres et des pays candidats.